



**GESiM**  
**Challenge**  
**santé-sécurité**  
**2010-2021**

## **Dossier de candidature**

A retourner avant le **25 octobre 2019**

Vous trouverez en pièces jointes :

- Le règlement du challenge
- L'acte de candidature
- La charte d'engagement qui comprend le profil des auditeurs à désigner
- Un feuillet sur les actions transposables récompensées lors de la cérémonie 2018-2019

**Afin de valider votre inscription** au Challenge santé-sécurité 2020-2021, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner les éléments suivants **signés par le responsable du site** :

- ✓ L'acte de candidature
- ✓ La charte d'engagement concernant les auditeurs

Ces éléments sont à retourner avant le **26 octobre 2019** à :

GESiM  
Audrey GUYOT  
13 quai Félix Maréchal  
CS 50409  
57016 METZ Cedex 01  
Email : [aguyot@gesim.fr](mailto:aguyot@gesim.fr) – Tél : 03 87 18 39 27

Le GESiM organise une **journée de lancement du challenge** à destination des pilotes d'action et des auditeurs. La matinée est consacrée à la présentation du principe et du déroulement du challenge. L'après-midi est dédiée à une sensibilisation à l'audit et aux échanges entre les anciens et nouveaux auditeurs.

Plus d'informations concernant le challenge santé-sécurité GESiM sont disponibles sur notre site internet : [www.gesim.fr](http://www.gesim.fr) – rubrique « Challenge santé-sécurité ».

